Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317903-20250708-DEL2025_018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2025-018
Portant sur le transfert assainissement à la ComCom Creuse Gand Sud

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 04/07/2025

ETAIENT PRESENTS *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - Mme BILLEGA Nicole - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne- Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : néant

Mme BILLEGA Nicole est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	9	0	9	9	9	0

Objet : transfert assainissement à la ComCom Creuse Gand Sud

Le transfert de la compétence « assainissement collectif », responsabilité aujourd'hui communale, à la Communauté de communes Creuse Grand Sud était initialement prévu pour le 1er janvier 2026.

Ce changement d'échelle faisant suite à la NOTRe, a fait l'objet de plusieurs ajustements et a été rendu optionnel par Loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Pour préparer cette évolution importante la Communauté de communes a porté une expertise préalable visant à la construction d'un projet de service d'assainissement intercommunal. Le travail a permis de dresser un état des lieux des 19 services d'assainissement communaux de l'intercommunalité, d'identifier les principales priorités et de définir les contours d'un futur service d'assainissement intercommunale opérationnel.

Une synthèse de cette étude a été présentée lors de la conférence des maires réunie le 3 juin 2025 à Vallière pour débattre des suites à donner à ce dossier important.

Par courriel du 11 juin 2025, la Communauté de communes a sollicité l'avis des communes vis-à-vis de trois orientations possibles :

- La poursuite du projet de transfert de la compétence à échéance 2027
- La poursuite du projet de transfert, pour les seules communes volontaires, à échéance 2027
- L'abandon du projet de transfert

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Alpinien a débattu de ce dossier et s'est positionné en faveur de la solution suivante :

Transfert *à la carte* de la compétence « assainissement collectif » des communes volontaires à la Communauté de communes Creuse Grand Sud au 1er janvier 2027

Il s'agit d'un **transfert partiel** de la compétence à l'intercommunalité dans le cadre d'un transfert de droit commun formalisé, le cas échéant, par les futures délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux (dans les conditions de la majorité qualifiée).

La Communauté de communes acquerra cette nouvelle compétence pour *les communes volontaires ayant souhaitées transférer* leur compétence assainissement collectif.

Pour cela, il conviendra de déterminer l'intérêt communautaire induisant également la constitution d'une taille critique suffisante à la création d'un service intercommunal viable et pertinent.

La date du transfert est fixée au 1er janvier 2027 pour disposer d'un temps suffisant à la préparation, dans de bonnes conditions, du futur service d'assainissement intercommunal.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Alpinien s'est positionnée comme volontaire pour transférer sa responsabilité communale à l'intercommunalité, **à condition que la commune continue à assurer l'entretien courant des systèmes avec une refacturation à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.**

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal approuve l'option choisie.

Transmis le 09/07/2025
Affiché le 09/07/2025

Le 08/07/2025
Le Maire,
Evelyne CHABANT

MAIRIE DE St-ALPINIEN 23 Creuse